

15 septembre, 2013

Ministre Maka Kotto

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est Québec (Québec)

G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2310

Télécopieur : 418 380-2311

RE: Domaine des Pères Ste-Croix à Municipalité Lac-Simon, MRC de Papineau en Outaouais situé au 1565 chemin des pères, Lac-Simon (Chénéville) et propriété de la Province Canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, 4901, rue du Piedmont, Montréal, Québec, H3V 1 E3

Monsieur le Ministre Maka Kotto,

La présente lettre se veut un appui inconditionnel à la demande de Classement présentée pour le domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon. Malgré le fait que le site fait l'objet d'un règlement municipal visant à citer à titre de site patrimonial le domaine, l'intégrité du site est menacée et il semble que ce règlement ne fasse pas le poids.

À l'instar de plusieurs intervenants dont M. Camil Bouchard, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, la Société d'histoire de l'Outaouais, la Fédération Histoire Québec et le Groupe de Recherche en Archéologie de l'Outaouais; j'aimerais ajouter ma voix à la demande de classement proposée par le Regroupement pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon.

En tant que bio-archéologue, je suis concernée par le potentiel archéologique du site dans son entièreté, mais plus particulièrement par le fait qu'un cimetière dont les limites ne sont pas connues se trouverait sur les lieux. Comme je l'ai démontré dans mon étude sur les cimetières euro-québécois, disponible ici :

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/cimetieres-euroquebecois.pdf> , les cimetières anciens contiennent une foule d'information tant sur les

croyances des gens à l'époque que sur leur mode de vie et leur état de santé. En ce sens, il est impératif de protéger le site de tout creusement inopportun qui pourrait détruire l'intégrité de ces sépultures.

Le cimetière renfermerait les restes des descendants de la famille Groulx, premiers colonisateurs des lieux. Il y aurait près d'une vingtaine d'inhumations sur le site, possiblement aux alentours d'un calvaire. L'emplacement exact du cimetière n'est pas connu, ni ses limites d'ailleurs. Le haut potentiel archéologique des lieux n'est donc pas à démontrer : outre les squelettes eux-

mêmes qui livreraient des informations biologiques, l'on peut imaginer les connaissances transmises par l'étude des objets funéraires inhumés avec les défunts et les modes d'inhumations qui nous en apprendraient davantage sur les modes de vie de ces gens. Le fait même de l'existence d'un cimetière sur une terre privée témoigne des pratiques funéraires des premiers colonisateurs de confession protestante. Il est donc impératif que le sous-sol soit protégé pour prévenir la destruction du potentiel archéologique associé au cimetière.

Sur le plan personnel, l'existence de deux croix de chemin, en plus du calvaire déjà mentionné, vient renforcer ma volonté d'accorder une protection adéquate au site. J'ai publié en 2007 un ouvrage sur les croix de chemin au Québec (*Les croix de chemin au temps du bon dieu*, les éditions du passage, 2007). Lors de mes déplacements pour photographier ces croix, j'ai constaté la destruction ou l'abandon de plusieurs d'entre elles. Ces croix ont une valeur patrimoniale et identitaire pour les habitants de la région dans lesquelles elles se trouvent mais également au niveau provincial. Les croix de chemin au Canada se trouvent presque exclusivement dans les régions où l'on parle français.

Pour toutes ces raisons, j'apporte un appui sans équivoque à la démarche entamée par le Regroupement pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon et son président, M. Paul Malouf. Je vous prie de considérer un statut juridique de Classement pour ce domaine dont la valeur patrimoniale est indéniable tant sur le plan historique que préhistorique.

Merci

Vanessa Oliver-Lloyd

Bio-archéologue.

Un 'Classement' en vertu de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel viendrait confirmer sa grande valeur et souligner l'importance patrimoniale de ce site exceptionnel. Ce serait une valeur ajoutée qui assurerait de meilleures possibilités de prise en charge des bâtiments et de mise en valeur du site.